

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 09/05/2022

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Challex se sont réunis à 19h00 heures à la salle du Conseil, en mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 04/05/2022.

En préambule, présentation du futur employé pour le Service technique, Monsieur Florian Schifano.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Claude Chappuis, Jocelyne Blazer, Eloïse Vernay, Christian Pera, Françoise Perroux, Michel Peter, Christophe Dalmais, Laurent Bonola, Laurence Moissonnier, Nicolas Perez, Aline Hofer Favre

**ÉTAIENT ABSENTES REPRÉSENTÉES :** Francesca Donelli a donné pouvoir à Eloïse Vernay  
Brigitte Fleury a donné pouvoir à Michel Peter

**ÉTAIT ABSENT NON REPRÉSENTÉ :** Franck Bougreau

- Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h11 et constate que le quorum est atteint.

Les procurations sont annoncées.

### 1. **Approbation du compte rendu du 04/04/22 :**

*Le compte rendu du 04/04/22 est accepté sans modification*

### 2. **Délibération n°17-2022 :**

#### **Objet : Changement définitif du lieu de réunion du conseil municipal**

Monsieur le maire expose qu'en application de l'article L2121-7 du code général des collectivités territoriales, « ...Le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances ».

Les réunions du conseil municipal s'étant déroulées dans la salle polyvalente Jean-Antoine Lépine durant la crise sanitaire, il est apparu que celle-ci offrait des avantages, notamment en termes d'accessibilité et d'espace.

Aussi, il est proposé de définir la salle JAL comme salle de réunion du conseil municipal à titre définitif.

Michel Peter réagit et donne son ressenti, il pense que la salle actuelle reste la plus appropriée pour des raisons pratiques en cas de besoin de documents ou au niveau logistique (informatique). Il évoque aussi la symbolique de prendre des décisions sous l'effigie de la Marianne.

Le fait qu'il soit mentionné définitif dans la délibération interroge également. Mais Monsieur le maire explique que c'est définitif jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération soit votée et l'espace et l'accessibilité reste la motivation première de ce changement.

- *Après délibération, le Conseil approuve avec 12 pour, 1 abstention et 1 contre*

### 3. **Délibération n°18-2022 :**

#### **Objet : Délibération portant demande de subvention au titre de la DETR pour changement des stores de l'école**

Monsieur le maire rappelle que par délibération n°09-2022 du 04 avril 2022, le conseil municipal a validé le projet de changement des stores du groupe scolaire proposé par la société Répar'stores pour un montant de 38355,77 HT.

Au regard du coût de l'opération, il propose à l'assemblée d'effectuer une demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) sous la rubrique « réhabilitation des bâtiments scolaires ».

Il est relevé que le montant devrait être mentionné TTC et non HT

➤ *Après délibération, le Conseil approuve avec 12 pour et 2 contre*

### 4. **Délibération n°19-2022 :**

#### **Objet : poursuite du programme d'amélioration des équipements sportifs et ludiques de la commune (aires de jeux) : approbation de devis et demande de subvention**

Monsieur le maire rappelle que la municipalité a engagé en 2021 une démarche visant à rénover l'ensemble des équipements sportifs et ludiques de la commune sur plusieurs années.

Pour mémoire, par délibération n°17-2021, le conseil municipal a validé le premier volet de rénovation comprenant : la réhabilitation des surfaces de roulement du skate park, l'installation de panneaux ludiques dans la cour d'école, la création d'une nouvelle aire de jeux pour les enfants de plus de 5 ans (installation d'un rocher d'escalade, d'une pyramide, d'une tyrolienne), ce pour un montant de 87705,00 HT.

Dans le cadre des discussions budgétaires pour l'exercice 2022, les élus ont validé le principe de poursuivre le programme d'équipement.

Afin de bénéficier de nouveaux équipements cet été, et de ne pas subir la hausse des tarifs des matières premières, il est proposé ce jour aux élus l'acquisition de deux portiques et d'un bateau, pour un montant HT de 38014,00.

Par ailleurs, une subvention pourrait être demandée au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux – rubrique « *équipement pour la petite enfance* », à hauteur de 20 % du montant éligible hors taxes.

Christian Pera intervient car il ne comprend pourquoi on continue avec l'entreprise Mefran alors qu'il y a eu des problèmes avec la première tranche.

Eloise Vernay reprend en expliquant qu'ils restent les moins chers et qu'ils ont réagi pour solutionner les soucis rencontrés.

Nicole Perez demande si l'aménagement autour de la JAL est prévu. Monsieur le maire explique qu'avec l'arrivée des nouvelles structures ou pourra envisager le déplacement des anciennes vers la JAL. Il ajoute que l'on pourrait envisager l'installation d'autres lieux ludiques dans Challex comme vers les Fontanettes...

Christophe Dalmais annonce le coût total des aménagements sur les deux années (2021 et 2022) pour les jeux s'élève ainsi à 126 000 Euros.

➤ *Après délibération, le Conseil approuve avec 13 pour et 1 contre*

## 5. **Délibération n°20-2022 :**

### **Objet : Modification du programme de travaux de voirie Route de Marongy**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que des travaux de réfection de l'enrobé de la route de Marongy ont été approuvés par le conseil municipal en septembre 2021, et confiés à l'entreprise Colas, pour un montant HT de 66598,90 Euros (soit 79918,88 TTC).

Monsieur le maire et Monsieur Pera se sont rendus sur place afin d'avoir un échange avec Messieurs Pascal Furnon et Patrick Sallet afin de trouver un accord sur la délimitation des limites de voirie, sans succès. Dans ces conditions, la portion de voirie impactant ces parcelles (virage) et cette tranche de travaux (zone 2) ne peut être réalisée sans consensus, en l'absence de matérialisation formalisée de la limite de voirie autre que le relevé cadastral. La réfection de cette portion de route (zone 2) sera donc à déduire du projet initialement validé (coût estimé à 25798,05 HT).

Le prestataire a donc été sollicité pour réaliser un avenant comprenant le renforcement des deux virages par un élargissement d'un mètre moyen et l'augmentation de l'épaisseur de l'enrobé d'un centimètre, compte tenu de l'usage fréquent par des véhicules lourds. Le coût de cette modification s'élève à 9126,95 € HT.

Enfin, le nouveau devis, tenant compte de ces deux paramètres, est proposé avec une actualisation tarifaire augmentant de 11754,72 HT, le coût des travaux initialement validés en septembre 2021.

Christian Pera explique le contexte et rappelle que le tracé de la route est ainsi depuis 1954. L'idée de laisser en l'état la Route est évoquée par une partie de l'assemblée.

Aline Hofer Favre remercie Christian pour son travail mais explique que la somme demandée n'est pas raisonnable même si c'est la crise. Les entreprises ont tendance à majorer les prix pour les collectivités et ici les prix pratiqués ne sont pas justifiés.

➤ *Après délibération, le Conseil approuve avec 14 pour et 1 abstention*

## 6. **Délibération n°21-2022 :**

### **Objet : Approbation du tableau de répartition des subventions aux associations**

En amont, en dehors de l'ordre du jour, présentation par M. le Maire du projet des jeunes Marano et Buff qui ont sollicité la mairie pour un appui financier, car ils souhaitent partir à Barcelone à vélo.

Un tour de table est fait afin de connaître le point de vue de chaque élu. Les avis sont partagés mais la réglementation ne permet pas de débloquer des fonds publics, parce qu'ils ne sont pas en association donc aucune subvention ne peut être allouée.

Stéphane Bruckert reprend l'ordre du jour et donne les explications concernant les montants distribués aux différentes associations. Il trouve que l'État a aidé une certaine tranche de la population durant la Covid exemple les entreprises, artisans... mais les associations ont été laissées pour compte. Il interpelle Michel Peter en qualité de Président d'une association pour corroborer ses dires. Effectivement, en majorité les associations ont vu baisser le nombre d'adhérents ou membres mais sans allègement des charges.

Il est demandé que l'année prochaine le tableau reprenne l'année n-1 afin de comparer les dons. Stéphane Bruckert qui a les chiffres sous les yeux répond aux questions.

➤ *Après délibération, le Conseil approuve avec 13 pour et 1 contre*

## **7. Rapport des commissions :**

### **Finance :**

Christophe Dalmais informe que la consommation du Fuel, en 2021, a été facturée à hauteur de 20762,00 Euros, soit environ 0,70cts/litre. Nous constatons que l'augmentation des prix fait que depuis le début de l'année 2022 nous sommes déjà à 20989,00 Euros, soit 1,19 Euros/litre.

Il faut aussi prendre en considération l'augmentation du diesel pour les véhicules d'où l'importance de réfléchir au remplacement du mode de chauffage des différents bâtiments.

Une consommation élevée a été enregistrée à l'école, ceci peut s'expliquer par la nécessité d'aérer les locaux régulièrement durant la Covid et par le fait qu'apparemment le plancher chauffant mis en service depuis 1988 n'a jamais eu de désembouage.

### **Voirie :**

Traçage de la Route de l'école mais des améliorations doivent être apportées

Rue St Maurice goudronnage et marquage prévus + installation de pots de fleurs et bornes

Route du Château empierrement réalisé par l'entreprise Nabaffa pour le compte de la Régie

Route du Moulin les propriétaires ont déplacé le muret de 50 cm en retrait de la chaussée, comme convenu

Turbine et Moulin stationnement de voitures mais sur domaine privé

Feu déclaré dans l'ancienne décharge, 5 jours de surveillance et 40'000 litres d'eau versé afin de contenir l'incendie et éviter qu'il se propage dans la forêt

### **Bâtiment :**

Pas de nouvelle de Franck

JAL : Fuite dans le toit de la cuisine, regarder pour activer la décennale

Auberge : Réparation du chauffage en cours, sonde à changer intervention d'une nouvelle entreprises

### **Urbanisme :**

Conciliation Fish/ Khun/Treffel/Commune → Accord entre les deux parties, à suivre...

Rdv Prévu avec les pétitionnaires du chantier en bas des Fontanettes pour évoquer la hauteur de leur construction

Route de Pougny : Poteau Télécom cassé et intervention des pompiers dimanche dernier afin de solidifier la structure en attendant le remplacement du poteau et la sangle utilisée appartient à Monsieur Favre Eric qui aimerait la récupérer → Christian va regarder avec le SIEA

### **Associations / Communication :**

Virginie a retravaillé les conventions d'occupations des salles et une délibération sera proposée le mois prochain

L'AG de la Grappe, bien passé sont heureux avec une trésorerie confortable et de nouveaux membres

### **Education :**

Sécurité devant l'école, stationnement, Eloïse revient sur le marquage

Organisation du planning pour le ménage d'été

Poste d'ASTEM à la vacance pour le remplacement de Françoise

## **CCAS :**

Alias n'a pas fait de demande de subvention mais travail important d'accompagnement, de partenariat en matière de gestion de familles ukrainiennes. Des bénévoles ont rejoint le groupe pour les cours de français, donné à la maison des Sociétés, en complément des cours dispensés à Péron. Les filles progressent. Des dons et colis continuent d'être envoyés en Ukraine, mais certains produits de soins ont été gardés pour les deux familles. Elles sont allées à Bourg pour effectuer toutes les formalités donc elles peuvent être soignées et travailler. Elles disposent d'une solde de 6,80 Euros/jour et elles font de la zumba et peinture.

Françoise Perroux est inquiète car le budget du CCAS est bien entamé et vu la conjoncture elle a peur d'être sollicitée pour des situations de grandes précarités à cause de l'augmentation des prix de matières premières (Fuel, électricité...)

Aussi, les particuliers qui logent actuellement les familles ainsi que les familles elles-mêmes souhaiteraient trouver un logement afin de se regrouper et vivre ensemble, une possibilité de prise en charge par Alias à condition qu'il soit faible.

L'anniversaire d'Irène Mottier s'est très bien passé

Actuellement 3 demandes de logements

## **DIVERS :**

Annonce du départ du Curé de la Paroisse et remplacement par le père Ishaq Barkat

Retour sur les stickers apposés sur les boîtes aux lettres pour le Petit Challaisien

Voir pour une étude sur les systèmes de chauffage avec projection et financement

- Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h52.